

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

-----

**2012 SG 115** : Subvention à l'association Light Cone (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Light Cone, siégeant au 157 rue de Crimée-atelier 105, 75019 Paris

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 euros est attribuée à l'association Light Cone afin qu'elle puisse distribuer, diffuser et valoriser le cinéma expérimental.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 14 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.